

Réf: Dossier 435541

## Avis de constitution

### SOCIETE « SAMI TRANSPORT IVOIRE »

Siège BINGERVILLE N'GOTTO AU QUARTIER  
NANMOUE RESIDENTIEL VERS CHEZ LE BLANC, LOT: 98. –  
ILOT : 09, SECTION: HE- PARCELLE: 45, Lot 98, Ilot 09

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 14/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAMI TRANSPORT IVOIRE »

Objet : Transport, ventes de ciment, sable, fer, gravier, Quincaillerie

.Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social BINGERVILLE N'GOTTO AU QUARTIER  
NANMOUE RESIDENTIEL VERS CHEZ LE BLANC, LOT: 98. –  
ILOT : 09, SECTION: HE- PARCELLE: 45, Lot 98, Ilot 09

Dirigeant(s) M PAFADNAM HASSAMI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09193 du 03/09/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°54178/GTCA/RC/2025 du 03/09/2025

